



PROGRAMME TFP APS

Agent de prévention et de sécurité (RNCP 36648)

Public :

Toutes personnes désirant assurer la fonction d'agent de sécurité

Prérequis :

Avoir plus de 18 ans, numéro préalable délivré par le CNAPS. Pour les personnes étrangères : titre de séjour de + 5 ans et niveau B1

Nombre de stagiaires :

Minima de 4 et maxima de 12

Durée :

175h hors examen (7 heures)

Lieu :

Savigny le temple

Méthodes pédagogiques :

Salle adaptée, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint. Plateau technique
Formateur qualifié, spécialiste sécurité privée initiale ou via son expérience professionnelle

Validation :

QCU & Mise en situation professionnelle
Ronde, rédaction d'un compte rendu, sécurité incendie, connaissances du matériel, contrôle d'accès

Modalité d'accès :

Signature de la convention

Délai d'accès :

Sur demande selon disponibilité

Maintien des compétences :

24 mois

Document pédagogique :

Livret EDISER



Contactez notre référent PSH pour les modalités pédagogiques et l'accessibilité

Objectif :

Acquérir les aptitudes professionnelles et obtenir votre carte professionnelle obligatoire pour exercer en qualité d'agent de sécurité ou sureté.

Contenu de la formation

UV 1 : MODULE SECOURISME (14h00)

- Être capable d'intervenir face à une situation de travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

UV 2 : MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (22h00)

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaître les dispositions utiles du code pénal.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche
- Connaître les principes de la République Française

UV 3 : MODULE GESTION DE CONFLIT (14h00)

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit.
- Être capable de gérer une situation conflictuelle

UV 4 : MODULE STRATEGIE (7h00)

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre les consignes
- Réaliser une remontée d'informations

UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE (7h00)

- Initiation au risque incendie

UV 6 : MODULE MODALITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER (07h00)

- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale.
- Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES (13h00)

- Prévention des risques terroristes
- Réagir face à une attaque
- Secourir

L'examen TFP APS

Validation des UV

Une situation mettant le candidat ou une autre personne en danger est éliminatoire.

En cas d'échec à 1 des 2 UV de l'épreuve pratique, le candidat devra repasser toute l'épreuve pratique.

Le candidat valide son TFP APS s'il obtient au moins 12/20 à tous les modules.

Modalités de rattrapage pour les candidats ajournés :

En cas d'échec à certains modules lors de l'examen TFP APS, le candidat garde le bénéfice de la (ou des) épreuve(s) réussie(s) durant une période de 3 ans. Il peut se présenter à un nouvel examen pour effectuer la (ou les) épreuves échoué(s). Le candidat peut également les repasser séparément. Si aucun module n'est validé, il faudra alors repasser l'ensemble de l'examen

UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL (45h00)

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

UV 9 : MODULE PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION DES BAGAGES (7h00)

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE (7h00)

- Systèmes de télésurveillance et de vidéo protection

UV 11 : MODULE GESTION DES RISQUES (11h00)

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé Sensibilisation au risque électrique

UV 12 : MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE (7h00)

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

UV 13 : MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES (7h00)

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

UV 14 : MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE (7h00)

- Évaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
 - Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

Examen théorique et pratique devant un jury

QCM 99 questions (90 minutes)

Épreuve pratique : Gestion d'un PC (15 minutes), Ronde (15 minutes)